

CERCLE D'ECHECS DE L'ETANG SALÉ
32ème OPEN AUSTRAL
***** RÈGLEMENT *****

Article 1 : Le Cercle d'Echecs de L'Etang-Salé organise du 4 au 7 mars 2024 le 32e open austral homologué N°... par la FFE, comptant au classement FIDE.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur de – 2400 élo à jour de la licence A pour la saison en cours.

Il se déroulera à la salle du Blue Bayou 97427 L'ETANG SALÉ.

Article 2 : Il respecte le règlement des tournois à cadence lente de la FIDE et compte pour le classement Elo FIDE du 1^{er} avril 2024.

Article 3 : Le Directeur de la compétition est le Comité Directeur du CEES. Une commission d'organisation sera désignée avant le tournoi. La notation est obligatoire, il ne sera pas fourni de stylo. Arbitre : Florian LUTARD, Arbitre Fédéral Open 1.

Article 4 : Le nombre de rondes est fixé à 7.

Les inscriptions seront closes le 4 mars 2024 à 8h00. Il est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance auprès de son président de club qui transmettra à Monsieur Pierre-Claude DESPRES despres.pierre2@orange.fr, 06 92 04 29 93, président du CEES, ou auprès de Monsieur Jean Marie BARRÉ jm.barre@orange.fr président d'honneur du CEES.

Le temps de réflexion par ronde est fixé à 1h00 + 30 secondes par coups.

L'utilisation de pendules électroniques homologuées FIDE est requise.

Les joueurs seront appariés au système suisse.

Si l'appariement se fait par ordinateur, le système de départage sera le Cumulatif, puis la performance ensuite le Buchholz. L'utilisation est requise du logiciel Papi.

La première ronde débutera le 4 mars.

Les rondes impaires débiteront le matin à 9h00.

Les rondes paires l'après-midi à 13h30.

Se présenter à la table de jeu avec 15 minutes de retard entraîne la perte de la partie, le bye n'est pas autorisé.

Article 5 : L'inscription est de 40 euros pour les adultes et 20 euros pour les jeunes, 60 et 30 après le 2 mars.

2000 Euros de prix. 1^{er} 500 €, 2^{ème} 400 €, 3^{ème} 300 €, 4^{ème} 200 €..., départage au système Hort, + prix spéciaux non cumulable dont un prix féminin.

Article 6 : Pour être classé, les joueurs doivent prendre part à une ronde au moins.

Article 7 : Le joueur ayant marqué le plus de points sera désigné vainqueur du tournoi.

La remise des récompenses se déroulera le 7 mars à 14h30.

Article 8 : Tout joueur prenant part à ce tournoi est tenu de respecter le présent règlement ainsi que les conditions sanitaires définies par la préfecture pour cette période.

Organisateur



Arbitre

Annexe :

Masque non fourni.

Gel hydroalcoolique mis à disposition.

Pensez à vous munir d'un stylo.

Vous devez jouer avant de noter lisiblement votre coup.

La sonnerie d'un portable entraîne la perte de la partie pour le joueur.

Une tenue correcte est exigée dans la salle du tournoi.

A la fin de chaque partie, les pièces sont remises correctement sur l'échiquier, les deux joueurs signent la feuille de partie, le vainqueur entoure son nom (les deux joueurs en cas de nulle) et remet l'original à l'arbitre. A la fin de la partie de la dernière ronde la pendule est déposée au centre de l'échiquier.

Il est autorisé de boire de l'eau dans la salle du tournoi. Les bouteilles et les verres seront déposés dans la poubelle après utilisation.

Un cocktail clôturera la manifestation.